

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Direction départementale des territoires à l'écoute de ses usagers

Afin de mieux répondre aux attentes de ses usagers, la direction départementale des territoires (DDT) adapte son organisation en matière d'accueil.

A compter du 1^{er} octobre :

- l'accueil physique est assuré

- librement le matin de 9h à 12h
- uniquement sur rendez-vous les après-midi de 14h à 16h30.

- l'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

L'ensemble des informations utiles pour contacter les services de la DDT (horaires d'accueil, contacts téléphoniques et de courrier électronique, adresse postale), classées par domaine, sont disponibles sur le site internet départemental de l'État : <http://www.gers.gouv.fr/ddt>